

N° 474

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 1983.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN NOUVELLE LECTURE

*définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions  
du développement de la nation pour le IX<sup>e</sup> Plan (première loi  
de Plan).*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires économiques et du Plan.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en nouvelle lecture, le projet  
de loi, rejeté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> légial.) : 1<sup>re</sup> lecture : 1523, 1583 (modifié), 1560, 1559, 1569 et  
in-8° 382.

Commission mixte paritaire : 1682.

Nouvelle lecture : 1672, 1684 et in-8° 436.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture : 399, 411, 421, 436, 439 et in-8° 167 (1982-1983).

Commission mixte paritaire : 472 (1982-1983).

---

Plan.

**Article unique.**

**Le rapport sur le IX<sup>e</sup> Plan de développement économique, social et culturel, annexé à la présente loi, est approuvé en tant qu'il définit pour la période 1984-1988 les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions.**

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 30 juin 1983.*

**Le Président,**

*Signé : LOUIS MERMAZ.*

**ANNEXE**

*Se reporter au document annexé au projet de loi n° 1523 et modifié par la lettre rectificative n° 1583 (rectifié).*